

Les autorités correctionnelles fédérales entravent la marche d'une enquête sur la prescription de médicaments pour les détenus en bloquant la diffusion d'informations importantes, déplore l'ombudsman des prisons.

Selon l'enquêteur correctionnel Howard Sapers, l'incapacité de remettre les documents demandés par son bureau est particulièrement aigre en raison du fait que Service correctionnel Canada (SCC) a transmis les informations à un média.

Selon M. Sapers, cette façon de faire a ralenti les procédures et s'est avérée «frustrante».

L'enquêteur a entrepris son enquête en avril après que des documents obtenus par La Presse Canadienne et CBC eurent révélé que plus de 60 pour cent des détenues à travers le pays recevaient des prescriptions pour de puissants antipsychotiques.

M. Sapers a depuis élargi son enquête pour se pencher sur le respect, par SCC, de ses demandes d'accès à l'information, après que l'agence fédérale n'eut pas remis plusieurs documents importants concernant la prescription de Seroquel, la marque de la Quetiapine — un médicament antipsychotique strictement recommandé pour le traitement de la schizophrénie et les troubles bipolaires.

Le fait que des documents importants n'aient pas été transmis à son bureau suscite de l'inquiétude et ouvre la voie à des interrogations sur la question de la transparence, de l'imputabilité et du respect des lois, a-t-il poursuivi.

L'enquêteur correctionnel n'a toutefois pas été en mesure de déterminer si cet oubli était délibéré ou s'il s'agissait d'un problème plus vaste de gestion des données au sein de l'organisation complexe qu'est l'agence fédérale.

Cette dernière n'a pas voulu directement commenter les inquiétudes de M. Sapers, mais a indiqué par voie de communiqué qu'elle travaillait avec le bureau de celui-ci «pour régler des

inquiétudes communes».

Le Seroquel a déjà été utilisé comme somnifère. Certains de ses effets secondaires peuvent être mortels; on compte le diabète, l'hyperglycémie, la constipation et l'obstruction intestinale, en plus de complications découlant de caillots sanguins, selon Santé Canada.

Aux États-Unis, ce médicament n'est plus prescrits aux détenus de plusieurs États après des informations faisant état d'importants abus par les prisonniers.

Malgré les problèmes potentiels, des données carcérales internes obtenues par La Presse Canadienne — mais pas par M. Sapers — indiquent que 7 pour cent, ou plus de 1000 des 14 000 prisonniers fédéraux incarcérés au pays en date de novembre 2010 recevaient ce médicament.

Une note d'information datant du 7 février 2011 recommande de limiter la prescription du médicament en fonction des normes de Santé Canada.

Cet article [Le service correctionnel bloque des document essentiels à une enquête](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Le service correctionnel bloque des document essentiels à une enquête](#)